

## Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie en séance ordinaire Dimanche prochain 14 Décembre à 8 heures 1/2 du matin

Ordre du jour

- 1<sup>o</sup> Affaires diverses.
- 2<sup>o</sup> Chemin rural N<sup>o</sup> 12 de Naupferthuis - Projet de construction;
- 3<sup>o</sup> Chemins vicinaux N<sup>os</sup> 3 à 20. Travaux d'entretien;
- 4<sup>o</sup> Service Vicinal - Avancement de 2 cantonniers.
- 5<sup>o</sup> Service Vicinal - Relèvement des salaires des cantonniers.
- 6<sup>o</sup> Projets de lotissements. Avis du Conseil;
- 7<sup>o</sup> Demandes d'acquisition et d'échange de terrains;
- 8<sup>o</sup> Ecole de Rayon. Modification à apporter au projet;
- 9<sup>o</sup> Emprunt de 180.000 - Remboursement d'obligations
- 10<sup>o</sup> - Justice de Paix - Compétence - Limitation
- 11<sup>o</sup> - Bureau de crédits.
- 12<sup>o</sup> - Listes électorales pour 1931. Désignation des délégués.
- 13<sup>o</sup> - Demandes d'allocations militaires
- 14<sup>o</sup> - Assistances.

Rep: le 7 Décembre 1930  
Le Maire  
J. Rivière

## Conseil Municipal

### Séance du 14 Décembre 1930

L'an mil neuf cent trente, le quatorze du mois de Décembre, à 8 heures 1/2 du matin, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Rivière, Maire pour la session ordinaire de Novembre

Présents: M. M. J. M. Maullin, Marchais, Rivière  
 Loin, Jéruin, Gaugeran, Hervouet - Bredem,  
 Chiffain, Ganchereau, Billy, Jubard, Roger,  
 Faluce, Bossis, Brocheau, Fany, Marcheteau,  
 Rioux, Mace, Boutin, Chincholle,  
 Absents: M. M. Courmié, Martin, Chauvelon &  
 Curpin. excusés. - M. Fany est nommé Secrétaire  
 Le procès verbal de la dernière réunion est lu  
 et adopté sans observation.

1 m  
Demandes d'allocation  
militaire

Monsieur le Maire dépose sur le bureau les demandes d'allocation militaires.

1<sup>o</sup> Renier Henri au Camp de feu  
 avis favorable

2<sup>o</sup> Chedote - Helaires à la Volière  
 avis favorable

3<sup>o</sup> Vano - Stahl - Chemin de la  
 Merinière - avis favorable

4<sup>o</sup> Blin - Gautier - Bourandière  
 avis favorable

Assistance aux  
Vieillards

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée toutes les demandes d'assistance aux Vieillards aux infirmes & aux incurables. ces demandes ont déjà été examinées par le Bureau de Bienfaisance.  
 J'arrive:

1<sup>o</sup> Rociant Adolphe, actuellement à Nantes 2 rue Brasseur, admis pour 50<sup>+</sup>

2<sup>o</sup> Bidays Amélie au Pot au Ble, admise pour 50<sup>+</sup> - pour 1 an

3<sup>o</sup> Rehière Pierre, aux Chapelles, admis pour 10<sup>+</sup> - part de l'Etat

4<sup>o</sup> Cendroy François à la Guesprie, admis pour 46<sup>+</sup>

5<sup>o</sup> Rieler de Morin, rue Puits Baray 14, très admis, titulaire d'une pension de 1800<sup>+</sup>

6<sup>o</sup> Gohin de Brocheau, à la Chausseé ajournée, dossier incomplet

présenté  
 17 D = 1930

Assistance aux  
femmes en couches

Monsieur le Maire communique au Conseil les demandes des personnes tendant à bénéficier de l'assistance aux femmes en couches.

Savoir:

- 1<sup>o</sup> M<sup>o</sup> Ploteau née Cassard, à Fontenrault  
admise
- 2<sup>o</sup> M<sup>o</sup> Le Goff née Gaujan, à la Petite Lande,  
ajournée
- 3<sup>o</sup> M<sup>o</sup> Pouchet née Frouaud, rue de la Californie  
admise
- 4<sup>o</sup> M<sup>o</sup> Farou née Farou à la Semouzière,  
admise
- 5<sup>o</sup> M<sup>o</sup> Bictet née Venet, à la Carrière,  
admise
- 6<sup>o</sup> M<sup>o</sup> Guand née Quary, aux 13<sup>o</sup> / chopelles  
admise

Ouverture de crédits

Sur la proposition de M<sup>o</sup> le Maire, & comme suite à la lettre de M<sup>o</sup> le Directeur Général de la C<sup>o</sup> des Dépôts & consignations du 9 2<sup>o</sup> 1930

Le Conseil vote sur les fonds disponibles de la Commune, un crédit de 14 241<sup>+</sup> représentant le montant des intérêts pour les emprunts de 159.049.<sup>+</sup>09 et de 11.800<sup>+</sup> qui doivent être réalisés le 25 Décembre courant (période du 25 2<sup>o</sup> 1930 au 25 Janvier 1931)

Ouverture de crédits

M<sup>o</sup> le Maire fait connaître au Conseil qu'il va demander à M<sup>o</sup> le Directeur Général de la C<sup>o</sup> des Dépôts & consignations, le versement intégral des emprunts de 159.049.<sup>+</sup>09 et de 11.800<sup>+</sup> qui ont été contractés à sa caisse, afin de se libérer avec la Société des Abattoirs Industriels & Entrepôts frigorifiques de l'ouest pour la part incombant à la commune (159.049.<sup>+</sup>09,

et de régler l'entrepreneur qui a construit le chemin rural N<sup>o</sup> 10. (11.800<sup>+</sup>),

M<sup>o</sup> le Maire demande au Conseil l'ouverture des crédits ci-après:

- 1<sup>o</sup> Couplon de l'emprunt de 159.049.<sup>+</sup>09

2. Emploi de l'emprunt de 11.800<sup>+</sup>  
Adopté

Ouverture de crédits

M. le Maire fait connaître au Conseil que différents crédits inscrits au budget vont être rattachés pour régler des dépenses faites au cours de l'année courante.

Il invite, en conséquence l'Assemblée à bien vouloir voter sur les fonds disponibles de la Commune, les compléments de crédits ci-après :

Le conseil vote en sens

Tarifs :

Entretien des rues, squares et places	10.000	..
Entretien des chemins vicinaux reconnus	2500	.
Traitement de la porteuse de dépêches	538	96
Dépenses d'assistance médicale gratuite	609	..
Contingent dans les dépenses de protection de la Santé publique	3557	76
Primes à la natalité	200	..
Indemnités de résidence aux Instituteurs & Instes	1000	..
Indemnité de logement - " - "	500	..
Dépenses imprévues	3000	..
Subvention pour les familles des marins Bretons victimes de la tempête (Proposition M. Bergeron)	1500	..
Subvention à l'œuvre des familles anti-tuberculeux	100	..

Adopté .

23505 72

Bureau de Bienfaisance  
Ouverture de crédits

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la délibération du Bureau de Bienfaisance portant vote d'un crédit supplémentaire de 1100<sup>+</sup>, (Secours en numéraire), et d'une subvention de 100<sup>+</sup> à l'œuvre des familles anti-tuberculeux.

École de Ragon  
Modification à apporter au projet

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la Commission mixte relatif au projet de construction d'un groupe scolaire à Ragon.

Le Conseil après en avoir délibéré est d'avis à l'unanimité d'apporter au dit projet toutes les modifications qui sont demandées par cette Commission.

En ce qui concerne l'analyse de l'eau, le Conseil fait remarquer qu'à cette époque et à cause de la période de pluies que nous traversons, il n'est pas possible de prélever un échantillon pour analyse, mais l'Assemblée prend l'engagement de faire analyser l'eau avant la date d'ouverture des classes, au cas où elle ne serait pas reconnue propre à la consommation, de faire le nécessaire pour la stériliser.

Champ de foire de  
Rayon  
Déaffectation

Le Conseil vote la désaffectation de la partie du champ de foire de Rayon comprise dans l'emplacement de l'école à construire.

Affaires Diverses

Lettre de Mr. l'Inspecteur Primaire. - Mr. le Maire donne lecture d'une lettre de Mr. l'Inspecteur Primaire au sujet d'une classe supplémentaire à l'École des filles de Saint-Raoula.

Le Conseil approuve la décision que Mr. le Maire a prise en faisant effectuer les travaux dès que la demande en a été faite.

Fournitures scolaires. - Lettre de Mr. Forelet - Craté.

Le Conseil Municipal autorise Mr. le Maire à renouveler le traité de gré à gré avec Mr. Forelet libraire à Nantes, pour les fournitures classiques à faire aux écoles communales en 1931.

Le crédit nécessaire est inscrit au budget primitif de 1931.

Électrification. - Mr. le Maire rend compte de ses démarches avec Mr. l'Ingénieur de la Société d'Électricité au sujet de l'électrification de différents quartiers de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de donner satisfaction à la demande des habitants du Port au 436, de la Scierie, de la rue <sup>du Chapitre</sup> Chequet et du Moulin Lambert.

En ce qui concerne ce dernier quartier, l'Assemblée refuse de prendre à sa charge les frais d'installation d'un transformateur.

D'autre part, le Conseil accepte les listes de

Souscriptions qui ont été faites autour de la Compagnie du Gaz. Par lettre des 30 septembre et 14 novembre. M. le Directeur de la Compagnie du Gaz rend compte des canalisations effectuées au cours de l'année 1930.

Lettre du Curé de Rézé. M. Lestonnec curé de Rézé demande des réparations à la toiture de l'église.

Le Conseil ne prend aucune décision.  
 Lettre de la Société Française des Verbanistes. M. le Maire donne lecture des propositions d'études par cette Société pour l'établissement d'un projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension de la Commune.

Cette demande fait suite à une note en demeure de la Préfecture, obligeant la Commune à faire un plan d'extension en exécution de la loi du 14 Mars 1919.

Le Conseil Municipal charge M. le Maire d'entrer en relations avec la ville de Nantes pour cette question.

Dépôt mixte d'essence de pétrole et d'alcool dénaturé, 31 rue de la Gare à Pont-Rousseau.

Le Conseil Municipal proteste énergiquement contre cette installation; sa protestation sera annexée au procès-verbal d'enquête.

Reclamation de M. M. Menard & divers. La reclamation de M. M. Menard, Pasquet & Gaboriau au sujet de la diminution de largeur du trottoir au droit de leurs habitations rue Sadi-Carnot est prise en considération. Leur lettre sera transmise au Service des Ponts & Chaussées.

Escalier - 130/14. La rampe de l'escalier qui descend à la Loire sera réparée.

Chemin Vicinal Ordre  
 N° 3 à 20

Contrat d'entretien

2  
 Ann. 1930

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du rapport de M. l'Ingénieur Subdivisionnaire donne son approbation au devis concernant la fourniture de matériaux pour l'entretien des

chemins vicinaux ordinaires N<sup>os</sup> 3 à 20, et demande la mise en adjudication le plus tôt possible.

Service Vicinal

Avancement de 2  
cantonniers

M<sup>r</sup> le Maire donne lecture d'un rapport de M<sup>r</sup> l'Ingénieur Subdivisionnaire au sujet de l'avancement de M<sup>s</sup> M. Lorand & Chauvin, cantonniers de 5<sup>e</sup> classe depuis 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte les propositions de M<sup>r</sup> l'Ingénieur pour le passage à la 4<sup>e</sup> classe, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1931, de ces 2 cantonniers.

Service Vicinal  
Relèvement de  
salaires des cantonniers

Pour mettre à égalité de salaire les cantonniers du service vicinal et ceux des chemins de Grande Vicinalité, le Conseil adopte l'augmentation demandée par le Conseil Général.

Lotissements

1<sup>er</sup> Bassin Lavoir

Le Conseil municipal se rangeant à l'avis de la Commission des Travaux Publics donne un avis favorable à ce projet sous réserve des travaux habituels d'électrification, canalisation du gaz.

2<sup>e</sup> Volière

M<sup>r</sup> le Maire communique au Conseil le projet de lotissement d'une propriété située à la Volière et appartenant à M<sup>s</sup> & M<sup>me</sup> Bonneau-Vogues.

Des renseignements fournis par la Commission des Travaux Publics, il résulte que le terrain en question est en contre-bas de la route; que le rez-de-chaussée des maisons qui y seront construites devra se trouver au moins à 30<sup>cm</sup> au dessus du niveau de l'axe de la route; qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'électrification; qu'enfin les eaux usées devront être évacuées par canalisations curies tees pour éviter la contamination du puits communal de la Volière.

Le Conseil après en avoir délibéré ajourne ce projet à sa prochaine réunion pour étude complémentaire.

Acquisition et échange  
de terrains  
Demande Le Sourd

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des Travaux Publics au sujet d'un échange de terrain avec M<sup>r</sup> Le Sourd au village de la Bassé-Londe rejette la demande attendu que l'opération proposée serait onéreuse pour la Commune.

Demande Brouzet

Comme suite à la délibération du 5<sup>e</sup> vote dernier, M<sup>r</sup> le Maire fait connaître au Conseil qu'une Soud-Commission des Travaux Publics s'est rendue sur place afin d'examiner une demande d'acquisition de terrain par M<sup>r</sup> Brouzet au village de Rayon.

Ce terrain est classé comme Commun et ne donne à personne le droit de préemption.

Au cas où ce terrain serait vendu, il ne pourrait l'être que par voie d'adjudication.

D'autre part ce terrain n'ayant été utile à l'amélioration du village de Rayon, le Conseil rejette la demande de M<sup>r</sup> Brouzet.

Demande Martinicau

M<sup>r</sup> le Maire communique au Conseil un arrêté d'alignement concernant M<sup>r</sup> Martinicau à la Volière, duquel il résulte que ce propriétaire a pris à la voie publique une superficie de terrain de 9<sup>m</sup> 75 au dit lieu de la Volière, en bordure du chemin de G<sup>r</sup> C<sup>o</sup> N° 58. Le prix a été fixé à raison de 10 francs le m<sup>2</sup>. Soit pour la totalité du terrain une somme de 97<sup>f</sup> 50.

Le Conseil après en avoir délibéré accepte de rendre cet excédent aux conditions et dessous fixées.

Emprunt de 178000<sup>f</sup>

Le Conseil municipal se conformant à l'art 5 de l'arrêté municipal du 17 février 1924, fixe à douze le nombre de séries à tirer et décide qu'il sera procédé au tirage au sort de ces 12 obligations le vendredi 19 courant, à 10 heures du matin, à la mairie, en présence de M. M. J<sup>r</sup> Beauilliet adjoint, Jubard Contrôleur Municipal, et de

2



M<sup>r</sup> Sénéchal, Receveur Municipal.

Justice de Paix  
Compétence. Limitation

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la circulaire qui a été adressée par M<sup>r</sup> le Greffier au canton de Bouaye, au sujet de la compétence des Juges de Paix, renvoie cette question pour examen, à une commission composée de M<sup>s</sup>. Martin, Paon, Couyeron, Jubard & Guérin.

Gendarmerie de  
F. H. Relavage

M<sup>r</sup> Guérin demande l'éclairage électrique des bureaux de la Gendarmerie.  
Renvoyé pour étude.

Listes électorales pour  
1931  
Designation des  
Délégués.

Monsieur le Maire fait connaître à l'Assemblée qu'aux termes des lois en vigueur, les Conseils Municipaux doivent dans leur session ordinaire de novembre, désigner leurs délégués pour les représenter au sein des Commissions chargées :

1. une de dresser le tableau rectificatif de la liste électorale

l'autre chargée de juger les réclamations

Le Conseil désigne pour la liste électorale

1<sup>o</sup> M<sup>r</sup> Gar Marché Gabriel pour faire partie de la Commission chargée de dresser le tableau rectificatif en collaboration avec M<sup>r</sup> P<sup>r</sup> Thommeau Antoine, délégué de l'Administration.

2<sup>o</sup> M<sup>s</sup>. Jubard et Marchais Julien pour faire partie de la commission chargée de statuer sur les demandes en inscription ou en radiation.

Conseil des Prud'hommes.

Monsieur le Maire demande au Conseil de vouloir bien conformément à l'art 10 de la loi du 27 mars 1907, désigner leurs délégués pour la révision des listes électorales en 1931

L'Assemblée nomme :

1 <sup>o</sup> - Electeur ouvrier	M <sup>r</sup> Bonhomme Armand	peintre	M <sup>r</sup> Lande
2 <sup>o</sup> - électeur employé	M. Sautin	Henri employé de com <sup>m</sup>	Landreau
3 <sup>o</sup> - électeur patron	M. Grignon	Jurien maître ouvrier	rue S. Carnot

Chambre d'agriculture <sup>pour</sup> Le Conseil désigne M<sup>r</sup> Hervaut Euzémi, aux Moulins, pour la révision de la liste électorale de la Chambre d'Agriculture.

Tribunal et Chambre de Commerce. <sup>pour</sup> M<sup>r</sup> le Maire fait connaître à l'Assemblée qu'aux termes de l'art 3 de la loi du 9 juil 1883 et des art 1 et 2 de la loi du 19 juil 1907, la révision de la liste électorale pour le Tribunal et la Chambre de Commerce doit avoir lieu dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine de Septembre par une Commission composée du Maire assisté de 2 Conseillers Municipaux désignés par leurs Collègues :

L'Assemblée nomme :

M<sup>r</sup> Jorin Emile &

M<sup>r</sup> Guerin Jean

pour faire partie de la dite Commission.

Chemin rural reconnu  
N<sup>o</sup> 12  
Construction

M<sup>r</sup> le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de fixer d'une façon précise la partie du chemin rural reconnu N<sup>o</sup> 12 de Maupertuis, et construit en 1931.

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal décide de construire la partie comprise entre la rue St Paul au village de Maupertuis et le chemin rural reconnu N<sup>o</sup> 13, sur une longueur de 500 mètres. La section restant jusqu'à la route N<sup>o</sup> 23 sera construite après accord avec M<sup>r</sup> de Crefeuille sur la cession du terrain.

La dépense sera prélevée sur un emprunt de 830.000<sup>+</sup> contracté à la C<sup>o</sup> des Dépôts et Contributions.

Le Conseil municipal demande en outre une subvention départementale pour l'exécution de ces travaux.

Chim. G<sup>o</sup> Com N<sup>o</sup> 85

M<sup>r</sup> le Maire expose au Conseil municipal que l'Ingénieur du Service Vicinal l'a informé qu'il serait procédé en 1931, à la réparation de la chaussée du chemin de G<sup>o</sup> Com N<sup>o</sup> 85 entre le pont des Cavités et le Passage à niveau. Il sera notamment exécuté

une chaussée en macadam surbaissée dans la traversée de Vorthouse.

Cette réflexion semble indiquer l'abandon du projet d'échaussement du chemin et M<sup>r</sup> le Maire estime qu'il serait opportun d'exécuter les travaux nécessaires à assurer l'écoulement des eaux, tant au moins à Vorthouse, le travail serait poursuivi ensuite dans les agglomérations de Crémault, la Basse Ile et la Haute Ile.

D'après le rapport de M<sup>l</sup>les Supérieurs du Service Vicinal, en date du 26 9<sup>br</sup> 1928 la construction de trottoirs et caniveaux, pour la seule traversée de Vorthouse, est évaluée à 50.700<sup>+</sup>

- dont 1/3 à la charge du Département
- 1/3 à la charge de la Commune
- et 1/3 à la charge des riverains

M<sup>r</sup> le Maire demande au Conseil municipal de décider s'il entend exécuter les travaux.

M<sup>r</sup> Chéfaîne en est partisan si le projet d'échaussement du chemin est réellement abandonné.

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal demande l'exécution de trottoirs & caniveaux, dans la traversée de Vorthouse et s'engage à voter, en temps utile, la part de la Commune. La moitié de cette contribution sera supportée par les propriétaires riverains conformément aux dispositions de la loi du 7 Juin 1845

A cet effet, le Conseil municipal demande la déclaration d'utilité publique des travaux dont il s'agit.

Emprunt de 830.000<sup>+</sup>  
Réalisation

Le Conseil municipal autorise M<sup>r</sup> le Maire à valider l'emprunt de 830.000<sup>+</sup> aux mêmes conditions que les emprunts de 11.800<sup>+</sup> et 159.049.59

(Délibération du 5 8<sup>br</sup> 1930)

L. Mailliot  
 J. Marché  
 P. Botta  
 Ch. Rivier  
 J. Marchais  
 M. J. Futard  
 J. Courvaux  
 J. Zully  
 P. Paoy  
 J. Finché  
 J. Baryguez  
 J. Vanherman  
 J. Habice  
 J. Mag